

Grilles-horaire – 3^e degré de détermination

Depuis 2022-2023, notre offre d'enseignement est constituée par pôles. A l'intérieur de chacun de ceux-ci, l'accent est mis sur des options bien identifiées :

- **les pôles 1-2-3 constituent la filière Générale**
- **le pôle 4 constitue la filière de Qualification**

L'ensemble de nos pôles mène à l'**obtention du CESS** et à l'accès aux études supérieures (de type court ou de type long). Plus spécifiquement, dans l'optique d'un **degré de détermination**, voici quelques parcours scolaires possibles, après le Secondaire :

- **le pôle 1** : médecine*, médecine dentaire, médecine vétérinaire, pharmacie, sciences biomédicales, (bio)ingénierie, polytechnique, sciences, mathématiques enseignement, etc. *(*en option Sciences de préférence)*
- **le pôle 2** : droit, romanes, langues, traduction-interprétation, psychologique, sciences de la communication, enseignement, etc.
- **le pôle 3** : sciences économiques, sciences sociales, sciences politiques, sciences humaines, histoire, géographie, sciences de la communication, sciences actuarielles, ingénierie économique, philosophie, enseignement, etc.
- **le pôle 4** : éducateur.trice spécialisée, enseignement, etc.